

Votre visite médicale en téléconsultation

Dans le cadre de votre suivi médico-professionnel, votre entretien avec votre médecin du travail ou le médecin de permanence se déroulera par téléconsultation.

La téléconsultation est possible si :

- ➊ Vous avez donné **votre accord**, votre **numéro de mobile** ou un **mail**.
- ➋ Vous disposez d'un **smartphone** (ou tablette) ou d'un **ordinateur**.
- ➌ Vous êtes dans un **lieu calme** et garantissant la **confidentialité des échanges**.

Pré requis sur smartphone ou tablette

- Téléchargez gratuitement l'application **eConsult SARA** sur le Play store ou l'App Store

Pré requis sur ordinateur

- Navigateur google chrome ou dernière version de Firefox
- Webcam + microphone ouvert

A l'heure de la téléconsultation :

- ➊ Vous recevez un **SMS** ou un **mail** contenant un **lien d'accès**.
- ➋ **Cliquez sur le lien**, depuis un smartphone il vous sera proposé de lancer la téléconsultation avec l'application eConsult SARA, depuis un ordinateur la téléconsultation se lancera depuis votre navigateur web.
- ➌ **Si le médecin n'est pas encore disponible, vous patienterez dans une salle d'attente virtuelle**.
- ➍ Dès que le médecin sera disponible, **vous le verrez sur l'écran et la téléconsultation peut commencer**.

Après la téléconsultation :

- ➊ Le document de conclusion vous sera envoyé par mail, votre employeur en recevra également un exemplaire.